

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

Séance du 14 novembre 2025

Délibération n° BU_20251114_01

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 novembre à 9 h 30, le **BUREAU**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à NOTRE-DAME-DE-RIEZ, sous la présidence de M. Hervé BESSONNET.

Date de convocation : 6 novembre 2025.

Nombre de membres : en exercice : 10, présents : 6, votants : 6.

Étaient présents : MM. Hervé BESSONNET, Jean TESSIER, Claude GUIBERT, Philippe POUCKET, Fabrice GUILLET, Bernard METAIREAU.

Étaient excusés : M. Jean-Michel ROUILLE, Mme Isabelle DURANTEAU, MM. Guy AIRIAU, Lucien PRINCE.

Secrétaire de séance : M. Claude GUIBERT.

OBJET : Avenant n° 01 à l'accord cadre n° 202503MOMORPHO « Maîtrise d'œuvre pour des opérations de restauration morphologique des cours d'eau de 2025 à 2027 »

Monsieur le Président rappelle que lors du Bureau du 20 juin 2025, le bureau d'études SCOP AEL HYDRO CONCEPT a été retenu afin d'exécuter l'accord cadre n° 202503MOMORPHO « Maîtrise d'œuvre pour des opérations de restauration morphologique des cours d'eau de 2025 à 2027 ».

Il précise que dans le cadre de cet accord cadre, il est nécessaire de créer un nouveau prix :

- Prix 16 : Phase projet (PRO) : Etat des lieux et étude au stade projet
 - Site de la Millière aval (500 ml),
 - Montant : 7 442,50 € HT

Afin de prendre en compte ces modifications, Monsieur le Président propose d'établir un avenant au marché intégrant les éléments exposés ci-dessus. Le montant maximum de l'accord cadre est maintenu à 80 000,00 € HT.

Le Bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la proposition de Monsieur le Président et l'autorise à signer l'avenant n° 01 à l'accord cadre n° 202503MOMORPHO « Maîtrise d'œuvre pour des opérations de restauration morphologique de cours d'eau de 2025 à 2027 ».

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.

Le Secrétaire de séance,



Claude GUIBERT

Le Président,



Hervé BESSONNET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

Séance du 14 novembre 2025

Délibération n° BU_20251114_02

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 novembre à 9 h 30, le **BUREAU**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à NOTRE-DAME-DE-RIEZ, sous la présidence de M. Hervé BESSONNET.

Date de convocation : 6 novembre 2025.

Nombre de membres : en exercice : 10, présents : 6, votants : 6.

Étaient présents : MM. Hervé BESSONNET, Jean TESSIER, Claude GUIBERT, Philippe POUCKET, Fabrice GUILLET, Bernard METAIREAU.

Étaient excusés : M. Jean-Michel ROUILLE, Mme Isabelle DURANTEAU, MM. Guy AIRIAU, Lucien PRINCE.

Secrétaire de séance : M. Claude GUIBERT.

OBJET : Renouvellement de la ligne de trésorerie

Monsieur le Président rappelle au Bureau qu'un crédit de trésorerie est nécessaire pour permettre le financement des différentes dépenses d'investissement et de fonctionnement avant le versement des contributions budgétaires et des subventions des différents partenaires du Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay.

Il expose ensuite que 3 organismes bancaires ont été consultés afin de renouveler le crédit de trésorerie et soumet à l'examen du Bureau les propositions reçues.

Compte tenu des besoins actuels de trésorerie, Monsieur le Président propose la mise en place d'une ligne de trésorerie auprès de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL ATLANTIQUE VENDEE à hauteur de 200 000 €, destinée à faciliter l'exécution du budget annuel.

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

ARTICLE 1 : Pour financer les dépenses d'investissement et de fonctionnement, le Syndicat Mixte contracte auprès de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL ATLANTIQUE VENDEE, une ligne de trésorerie à hauteur de 200 000 €, selon les conditions suivantes :

- durée : 12 mois,
- taux : EURIBOR 3 mois moyenné, majoré de 0,62 % (dans l'hypothèse où l'index EURIBOR 3 mois moyenné serait inférieur à zéro, l'index sera alors réputé égal à zéro),
- commission d'engagement : 0,10 % l'an, prélevée par débit d'office à la mise en place,
- base de calcul des intérêts : 365 jours, appel trimestriel des intérêts à terme échu,
- frais de dossier : 100 €.

ARTICLE 2 : Les crédits nécessaires au paiement trimestriel des intérêts seront inscrits au Budget Primitif 2026 du Syndicat Mixte.

.../...

ARTICLE 3 : Monsieur le Président est autorisé à signer le contrat du crédit de trésorerie à intervenir avec la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL ATLANTIQUE VENDEE.

ARTICLE 4 : Monsieur le Président est autorisé à procéder sans autre délibération aux versements et remboursements de fonds selon les modalités définies au contrat.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.

Le Secrétaire de séance,



Claude GUIBERT



Le Président,

Hervé BESSONNET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

Séance du 14 novembre 2025

Délibération n° BU_20251114_03

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 novembre à 9 h 30, le **BUREAU**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à NOTRE-DAME-DE-RIEZ, sous la présidence de M. Hervé BESSONNET.

Date de convocation : 6 novembre 2025.

Nombre de membres : en exercice : 10, présents : 6, votants : 6.

Étaient présents : MM. Hervé BESSONNET, Jean TESSIER, Claude GUIBERT, Philippe POUCKET, Fabrice GUILLET, Bernard METAIREAU.

Étaient excusés : M. Jean-Michel ROUILLE, Mme Isabelle DURANTEAU, MM. Guy AIRIAU, Lucien PRINCE.

Secrétaire de séance : M. Claude GUIBERT.

OBJET : Accord de Territoire Vie-Jaunay 2025-2027 : programme d'actions sur les milieux aquatiques 2026 et plan de financement

Annexe : Programme d'actions sur les milieux aquatiques - Année 2026

Monsieur le Président rappelle au Bureau que le Comité Syndical, lors de sa séance du 6 décembre 2024, a décidé de se porter maître d'ouvrage d'actions sur les milieux aquatiques dans le cadre de l'Accord de Territoire Vie Jaunay 2025-2027.

Monsieur le Président rappelle ensuite que par délibération en date du 7 septembre 2020, le Comité Syndical a décidé de donner délégation au Bureau pour prendre toute décision concernant les demandes de subventions pour le financement en section de fonctionnement ou d'investissement des actions du Syndicat Mixte.

Monsieur le Président expose ensuite au Bureau le programme d'actions pour l'année 2026 ainsi que le plan de financement afférent.

Le montant prévisionnel total des actions portées par le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay est de 1 570 558 € TTC, avec le plan de financement global suivant :

- Agence de l'eau Loire-Bretagne : 591 584 € ;
- Conseil Départemental de la Vendée : 167 500 € ;
- Conseil régional des Pays de la Loire : 278 540 € ;
- Syndicat Mixte : 532 934 €.

.../...

Le Bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve le programme d'actions 2026 et le plan de financement afférent ;
- autorise Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès des différents partenaires ;
- autorise Monsieur le Président à engager les démarches administratives nécessaires à l'exécution de ces actions.

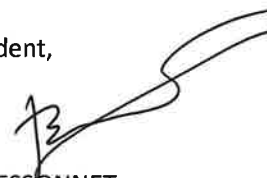
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.

Le Secrétaire de séance,



Claude GUIBERT

Le Président,



Hervé BESSONNET

Typologie et sous-typologie d'actions	Base HT ou TTC	Qté	Unité	Montant prévisionnel HT	Montant prévisionnel TTC	Taux AELB	Aide AELB	Taux CD85	Aide CD85 Base HT	Taux CRPL	Aide CRPL	Taux MO	Solde MO Base TTC
Actions en marais				118 465 €	142 158 €		30 000 €		34 233 €		38 540 €		39 385 €
Aménagements de marais salé favorables à l'anguille et à la biodiversité	TTC	2	U	50 000 €	60 000 €	50%	30 000 €			30%	18 000 €	20%	12 000 €
Curage VF/VB	HT	6 090	ml	68 465 €	82 158 €			50%	34 233 €	30%	20 540 €	33%	27 385 €
Lutte contre les plantes aquatiques exotiques envahissantes				80 000 €	84 000 €				40 000 €		6 000 €		38 000 €
Arrachage manuel	HT	1	F	60 000 €	60 000 €			50%	30 000 €			50%	30 000 €
Actions plan de gestion	HT	1	F	20 000 €	24 000 €			50%	10 000 €	30%	6 000 €	33%	8 000 €
Travaux sur berges				139 500 €	167 400 €		15 584 €		57 267 €				94 549 €
Adoucissement de berge	HT	440	ml	31 167 €	37 400 €	50%	15 584 €	30%	9 350 €			33%	12 466 €
Restauration de berges par technique mixte	HT	400	ml	83 333 €	100 000 €			50%	41 667 €			58%	58 333 €
Restauration de digues en marais salés par enrochement	HT	150	ml	25 000 €	30 000 €			25%	6 250 €			79%	23 750 €
Travaux sur lit mineur				400 000 €	480 000 €		200 000 €				120 000 €		160 000 €
Restauration morphologique des cours d'eau	HT	3 000	ml	400 000 €	480 000 €	50%	200 000 €			30%	120 000 €	33%	160 000 €
Travaux sur ouvrages hydrauliques				426 667 €	512 000 €		237 500 €		36 000 €		106 500 €		132 000 €
Dispositif de franchissement	HT	2	U	120 000 €	144 000 €	50%	60 000 €	30%	36 000 €			33%	48 000 €
Effacement partiel	TTC	1	U	25 000 €	30 000 €	50%	15 000 €			30%	9 000 €	20%	6 000 €
Effacement total - Plan d'eau	TTC	2	U	154 167 €	185 000 €	50%	92 500 €			30%	55 500 €	20%	37 000 €
Effacement total - autre ouvrage	HT	1	U	65 000 €	78 000 €	50%	32 500 €			30%	19 500 €	33%	26 000 €
Etude pour la restauration de la continuité écologique - Plan d'eau	TTC	5	U	62 500 €	75 000 €	50%	37 500 €			30%	22 500 €	20%	15 000 €
Suivi évaluation				20 834 €	25 000 €		12 500 €				7 500 €		5 000 €
Indicateurs de suivi (aménagement marais salés)	TTC	3	U	11 667 €	14 000 €	50%	7 000 €			30%	4 200 €	20%	2 800 €
Indicateurs de suivi (Faune-Flore)	TTC	1	F	1 667 €	2 000 €	50%	1 000 €			30%	600 €	20%	400 €
I2M2	TTC	6	F	5 000 €	6 000 €	50%	3 000 €			30%	1 800 €	20%	1 200 €
IPR	TTC	3	F	2 500 €	3 000 €	50%	1 500 €			30%	900 €	20%	600 €
Financement de postes				160 000 €	160 000 €		96 000 €						64 000 €
Cellule animation milieux aquatiques	TTC	1	F	160 000 €	160 000 €	60%	96 000 €					40%	64 000 €
Total général				1 345 466 €	1 570 558 €		591 584 €		167 500 €		278 540 €		532 934 €

Envoyé en préfecture le 20/11/2025

Reçu en préfecture le 20/11/2025

Publié le

24 NOV. 2025 

ID : 085-258501923-20251114-BU_20251114_03-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

Séance du 14 novembre 2025

Délibération n° BU_20251114_04

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 novembre à 9 h 30, le **BUREAU**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à NOTRE-DAME-DE-RIEZ, sous la présidence de M. Hervé BESSONNET.

Date de convocation : 6 novembre 2025.

Nombre de membres : en exercice : 10, présents : 6, votants : 6.

Étaient présents : MM. Hervé BESSONNET, Jean TESSIER, Claude GUIBERT, Philippe POUCKET, Fabrice GUILLET, Bernard METAIREAU.

Étaient excusés : M. Jean-Michel ROUILLE, Mme Isabelle DURANTEAU, MM. Guy AIRIAU, Lucien PRINCE.

Secrétaire de séance : M. Claude GUIBERT.

OBJET : Coordination de l'Accord de Territoire Vie-Jaunay - Année 2026 : demandes de subvention

Monsieur le Président rappelle au Bureau que le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay, en tant que structure porteuse du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), a conduit une étude visant à la définition d'une stratégie et de programmes d'actions sur la période 2022-2027.

Ce programme d'actions est financé dans le cadre d'un Accord de Territoire sur la période 2025-2027, grâce au soutien financier de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, de la Région des Pays de la Loire, du Département de la Vendée et de l'ensemble des maîtres d'ouvrage du contrat.

Monsieur le Président indique qu'afin d'assurer la coordination de l'Accord de Territoire Vie Jaunay au titre de l'année 2026, une animation est nécessaire comprenant 1 ETP pour la coordination agricole et 2,5 ETP pour la cellule milieux aquatiques (intégrant 0,5 ETP de secrétariat). Les dépenses prévisionnelles sont estimées à 211 000 € TTC répartis comme suit :

- coordination agricole : 51 000 €
 - o frais de personnel : 38 000 €,
 - o frais de fonctionnement : 13 000 € ;
- cellule milieux aquatiques : 160 000 €
 - o frais de personnel : 136 000 €,
 - o frais de fonctionnement : 24 000 €.

Il précise qu'une aide de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne peut être sollicitée à hauteur de 60 %, sur une base éligible de 210 000 € soit un montant prévisionnel de subvention de 126 000 € en application du forfait de frais de fonctionnement plafonné à 12 000 €/ETP, et que la Région des Pays de la Loire apporte également une subvention de 16 000 €.

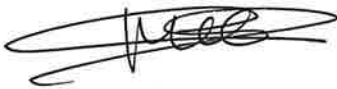
.../...

Le Bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

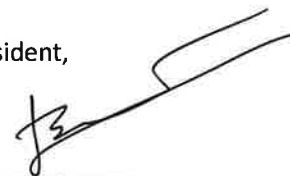
- décide de solliciter pour la coordination de l'Accord de Territoire Vie Jaunay, au titre de l'année 2026 :
 - o l'aide de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, à hauteur de 126 000 €,
 - o l'aide de la Région Pays de la Loire, à hauteur de 16 000 € ;
- autorise Monsieur le Président à engager les démarches administratives afférentes.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.

Le Secrétaire de séance,


Claude GUIBERT

Le Président,


Hervé BESSONNET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

Séance du 14 novembre 2025

Délibération n° BU_20251114_05

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 novembre à 9 h 30, le **BUREAU**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à NOTRE-DAME-DE-RIEZ, sous la présidence de M. Hervé BESSONNET.

Date de convocation : 6 novembre 2025.

Nombre de membres : en exercice : 10, présents : 6, votants : 6.

Étaient présents : MM. Hervé BESSONNET, Jean TESSIER, Claude GUIBERT, Philippe POUCKET, Fabrice GUILLET, Bernard METAIREAU.

Étaient excusés : M. Jean-Michel ROUILLE, Mme Isabelle DURANTEAU, MM. Guy AIRIAU, Lucien PRINCE.

Secrétaire de séance : M. Claude GUIBERT.

OBJET : Animation du SAGE – Année 2026 : demandes de subvention

Monsieur le Président rappelle au Bureau que le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay, en tant que structure porteuse du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), est chargé de l'animation de la Commission Locale de l'Eau (CLE) ainsi que de l'élaboration, du suivi de la mise en œuvre, de la modification et de la révision du SAGE Vie Jaunay.

A ce titre, une équipe d'animation est constituée afin de réaliser les missions liées au SAGE :

- animation de la CLE, de son Bureau et de ses commissions,
- coordination du SAGE et de ses contrats de mise en œuvre (Accord de Territoire),
- coordination et suivi des études (Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau, révision du SAGE),
- collecte, organisation et valorisation des données relatives à l'eau sur le bassin versant,
- communication.

Monsieur le Président indique que pour assurer ces missions, l'équipe d'animation est composée, pour l'année 2026, de 3 équivalents temps plein (ETP) :

- 1 ETP pour l'animation principale du SAGE,
- 0,5 ETP pour l'animation du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau,
- 0,3 ETP d'appui technique pour la gestion des données et le système d'information géographique,
- 0,5 ETP pour la communication,
- 0,7 ETP pour le secrétariat.

Il précise que les dépenses prévisionnelles pour l'animation du SAGE au titre de l'année 2026 sont estimées à 192 000 € TTC et qu'une aide de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne peut être sollicitée à hauteur de 70 % d'une base éligible de 185 400 €, soit 129 780 €, ainsi qu'une aide de la Région des Pays de la Loire de 16 000 €.

.../...

Le Bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide de solliciter pour l'animation du SAGE du bassin de la Vie et du Jaunay, de l'Accord de Territoire Vie Jaunay, au titre de l'année 2026 :
 - o l'aide de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, à hauteur de 129 780 €,
 - o l'aide de la Région Pays de la Loire, à hauteur de 16 000 € ;
- autorise Monsieur le Président à engager les démarches administratives afférentes.

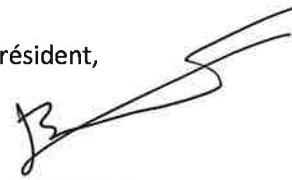
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.

Le Secrétaire de séance,



Claude GUIBERT

Le Président,



Hervé BESSONNET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

Séance du 14 novembre 2025

Délibération n° BU_20251114_06

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 novembre à 9 h 30, le **BUREAU**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à NOTRE-DAME-DE-RIEZ, sous la présidence de M. Hervé BESSONNET.

Date de convocation : 6 novembre 2025.

Nombre de membres : en exercice : 10, présents : 6, votants : 6.

Étaient présents : MM. Hervé BESSONNET, Jean TESSIER, Claude GUIBERT, Philippe POUCKET, Fabrice GUILLET, Bernard METAIREAU.

Étaient excusés : M. Jean-Michel ROUILLE, Mme Isabelle DURANTEAU, MM. Guy AIRIAU, Lucien PRINCE.

Secrétaire de séance : M. Claude GUIBERT.

OBJET : Réseau de mesures de la qualité physico-chimique de l'eau – Année 2026 : demandes de subvention

Monsieur le Président informe le Bureau qu'un suivi physico-chimique de la qualité de l'eau est projeté en 2026 dans le cadre de l'Accord de Territoire Vie Jaunay 2025-2027 sur :

- 4 stations « cours d'eau » ;
- 6 stations « marais salé ».

Il indique que le montant prévisionnel de cette action est de 23 000 € TTC.

Monsieur le Président expose ensuite au Bureau que cette action peut être financée par la Région Pays de la Loire à hauteur de 50 % sur une base éligible de 22 000 €, soit un montant de 11 000 €.

Le Bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve la réalisation du réseau de mesure de la qualité physico-chimique pour l'année 2026, ainsi que son plan de financement ;
- décide de solliciter l'aide de la Région Pays de la Loire, à hauteur de 11 000 € ;
- autorise Monsieur le Président à engager les démarches administratives afférentes.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.

Le Secrétaire de séance,

Le Président,

Claude GUIBERT

Hervé BESSONNET